

Priorité à la prévention des infections

Santé » L'hygiène des mains ou l'isolement correct du patient sont primordiaux pour garder l'efficacité des antibiotiques.

Dans le cadre de la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques, la Suisse met l'accent cette année sur les mesures visant à réduire l'apparition de nouvelles résistances. Parmi elle, la prévention des infections.

Des activités de communication destinées aux spécialistes et à la population sont prévues à l'échelle nationale entre le 18 et le 24 novembre,

a annoncé lundi l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Elles comprennent des témoignages et vidéos en ligne, et un site internet. Ces activités s'inscrivent dans la stratégie nationale Antibiorésistance adoptée en 2015 par le Conseil fédéral.

La résistance aux antibiotiques est devenue un phénomène global et préoccupant, rappelle l'OFSP. La prévention des infections est un moyen de réduire l'utilisation d'antibiotiques et les contaminations par des agents pathogènes résistants. La surveillance, la prévention et la

lutte ciblées permettent d'éviter 35 à 55% des infections associées aux soins dans un hôpital ou un autre établissement de soins. Les exigences minimales que doivent remplir les hôpitaux afin de prévenir et lutter efficacement contre ces infections ont été définies à l'échelle nationale en 2021.

Tous les nouveaux professionnels de la santé en contact avec les patients doivent notamment recevoir une formation sur les mesures permettant de limiter la transmission des bactéries résistantes aux

antibiotiques d'un patient à l'autre tels que l'hygiène des mains ou l'isolement correct des patients.

Il est aussi important que les hôpitaux réalisent des dépistages à la recherche de bactéries multirésistantes chez les patients transférés d'autres établissements de soins, en particulier de l'étranger. Cette mesure permet de limiter l'importation de pathogènes dangereux pour la santé publique en Suisse. La prévention et le contrôle des infections revêtent également une grande importance en médecine vétérinaire. » **ATS**

Glaciers tessinois condamnés

Réchauffement » Les glaciers tessinois ont fortement reculé pour la deuxième année consécutive. Si la fonte se poursuit au même rythme, les glaciers du canton au sud des Alpes pourraient avoir en grande partie disparu d'ici cinq à dix ans.

Les fortes chaleurs au Tessin durant la deuxième moitié du mois d'août, ainsi que les chauds mois de septembre et d'octobre ont entraîné un fort recul des glaciers entre la fin de l'été et le début de l'automne, a indiqué lundi l'Office tessinois des dangers naturels, des incendies et de la planification. Si le recul des glaciers se poursuit à ce rythme, il faut s'attendre à ce qu'il ne reste plus

que quelques surfaces de glace isolées dans cinq à dix ans.

C'est le glacier de Bresciana qui a le plus reculé cette année par rapport à l'année précédente. Il s'est réduit de 23,2 mètres, contre 18,5 m en 2022. Par ailleurs, les glaciers de Basodino, de Valleggia et de Corno ont aussi fortement fondu.

La perte d'épaisseur moyenne des glaciers concernés s'est également fortement accentuée, relève l'office tessinois. Les valeurs moyennes ont doublé par rapport aux années précédentes. C'est notamment le cas des glaciers de Corno et Valleggia. » **ATS**

CHABLAIS

LE TUNNEL ENFIN PERCÉ

Le percement du tunnel de contournement du village des Evouettes (VS) s'est achevé lundi. Très complexe, le chantier a donné du fil à retordre aux ingénieurs. L'ouverture du tunnel est prévue en 2025. Coût des travaux: 134 millions. **ATS**

L'ÎLE À BERNE

DES RADIOS EN MOUVEMENT

L'Hôpital de l'Île à Berne compte un nouveau centre de compétence en biodynamique. Inauguré vendredi dernier, le «Dynamic Imaging Center» permet de faire des radiographies de patients en mouvement, une percée unique en Europe. **ATS**

CONGÉ ABUSIF

NETTOYEUR CFF ENTENDU

Le Tribunal administratif fédéral doit revoir le licenciement d'un nettoyeur des CFF. Son congé pourrait être intervenu durant une incapacité de travail et serait donc nul, selon le Tribunal fédéral. Son recours est admis sur ce point. **ATS**

GENÈVE

CALCULER SON BILAN CO₂

Le canton et la ville de Genève ont présenté lundi un calculateur d'empreinte carbone régional. Sur un site internet, chacun peut connaître le niveau de ses émissions de gaz à effet de serre et les mesures à prendre pour les réduire. **ATS**

MSC CROISIÈRES

NAVIGUER AU GAZ LIQUÉFIÉ

L'armateur italo-suisse MSC Croisières, dont le siège est à Genève, confirme la commande ferme aux Chantiers de l'Atlantique de deux paquebots propulsés au gaz naturel liquéfié (GNL). Ils seront livrés respectivement en 2026 et 2027. **ATS**

ZURICH

L'AÉROPORT EN REPRISE

La fréquentation de l'aéroport de Zurich a retrouvé son niveau d'avant la pandémie de coronavirus au mois d'octobre. En termes de mouvements d'avions, les niveaux sont proches de 2019. Seul le fret n'a pas encore comblé son retard. **ATS**

Le Ministère public de la Confédération demande d'expulser une musulmane originaire du Kosovo

Elle prônait le djihad depuis Fribourg

« ANDRÉE-MARIE DUSSAULT

Bellinzona » Mercredi s'ouvrira au Tribunal pénal fédéral (TPF), à Bellinzona, le procès en appel d'une sympathisante du djihadisme, résidente à Fribourg. Le 6 avril dernier, cette musulmane de 27 ans, d'origine kosovare et née en Allemagne, a été reconnue coupable par la Cour des affaires pénales d'avoir violé la loi fédérale interdisant les groupes Al-Qaïda et Etat islamique, et les organisations apparentées. Elle avait été condamnée à une peine pécuniaire de 150 jours-amende.

Le Ministère public de la Confédération (MPC), qui avait ouvert l'instruction pénale, avait demandé une peine privative de liberté de neuf mois et l'expulsion de la prévenue du territoire suisse pour dix ans. Or, le juge David Bouverat a renoncé à prononcer son renvoi du pays. Cette décision a été motivée notamment parce que la jeune femme vit en Suisse depuis plusieurs années, elle n'avait pas de précédent judiciaire et par l'absence d'intérêt public à exiger son expulsion.

Expulsion obligatoire?

Dans le cadre de la procédure d'appel actuelle, le MPC réclame principalement que l'expulsion obligatoire de la prévenue au sens de l'art. 66a du Code pénal (CP) soit ordonnée, indique Linda von Burg, spécialiste en communication auprès du MPC. Dans un arrêt du 9 juillet 2021, la Cour d'appel du TPF avait constaté que l'infraction à l'art. 2 de la loi fédérale interdisant les groupes Al-Qaïda et Etat islamique faisait partie du catalogue



des infractions donnant lieu à une expulsion obligatoire selon le Code pénal, rappelle-t-elle.

« Dans le cadre du jugement du 6 avril dernier, la prévenue a été reconnue coupable de multiples infractions à la loi précitée. Par contre, en contradiction avec la jurisprudence de la Cour d'appel, la première instance a estimé que l'expulsion obligatoire n'était pas applicable. »

Parmi les actes punissables reprochés à la prévenue, il y a la possession et l'envoi par téléphone, via les applications WhatsApp et Viber, à une personne ou à un groupe, de vidéos

Elle avait déclaré que ses journées étaient principalement consacrées aux tâches ménagères

de propagande de l'organisation Etat islamique. Celles-ci comportaient notamment des scènes de mutilation; une décapitation; la chute d'un homme vivant les mains attachées, poussé d'une tour; l'exécution de prisonniers d'une balle dans la tête tirée, vraisemblablement par des membres de l'Etat islamique.

Femme au foyer

Défendue par M^e Nicole Schmutz Larequi, assignée d'office, la ressortissante kosovare est titulaire d'une autorisation de séjour en Suisse (permis B), dont la prolongation est actuelle-

ment suspendue. Née au Kosovo «à une date indéterminée», elle est venue vivre en Suisse lorsqu'elle était «encore très jeune» avec sa famille, qui s'est domiciliée dans le canton de Fribourg. En 1999, elle et sa famille sont retournées vivre au Kosovo. En décembre 2014, elle s'y est mariée selon la tradition musulmane, puis le mariage civil a été célébré en 2015, après quoi la jeune femme a rejoint son mari, au bénéfice d'un permis C, en Suisse.

Durant son audience, cette femme au foyer avait déclaré que ses journées étaient princi-

palement consacrées aux tâches ménagères et à s'occuper de ses enfants, ainsi qu'à l'apprentissage de la religion et de l'arabe. Elle avait indiqué ne sortir de chez elle que très peu, que ses sorties se déroulent généralement avec ses enfants et son mari – électricien de son état –, et qu'elle demande systématiquement l'autorisation à ce dernier avant de quitter la maison.

Chercheuse associée au Centre Suisse Islam et Société à l'Université de Fribourg, spécialisée en islam et genre, Géraldine Casutt souligne que dans le djihadisme, les femmes ont principalement des rôles non-violents, qui sont cependant tout aussi importants pour les desseins djihadistes que les rôles violents. «Ils peuvent s'exprimer dans des fonctions de support; prosélytisme, financement ou apologie, comme dans le cas de cette prévenue qui faisait la promotion de propagande djihadiste.»

Minorité significative

Les rôles des femmes et des hommes y sont différenciés, reposant sur l'idée de complémentarité des sexes, signale-t-elle. «Les hommes ont la prérogative de la violence, tandis que les femmes occupent des rôles appartenant plutôt à la sphère privée; épouse, mère.»

L'experte relève que dans les expressions djihadistes contemporaines, comme l'Etat islamique, les femmes sont toujours une minorité, «mais une minorité significative». En Suisse, sur les 77 personnes parties pour la zone irako-syrienne en vue de rejoindre un groupe terroriste, le Service de renseignement de la Confédération (SRC) recensait une douzaine de femmes. »

L'expulsion d'une femme de 27 ans d'origine kosovare accusée de propagande djihadiste se joue mercredi au Tribunal pénal de Bellinzona. Keystone